



La préretraite c'est l'affaire des jeunes

Les plans sociaux sont prévus pour garder les plus faibles (grands âges, absence de diplôme, enfants à charges...)

C'est-à-dire que sans dispositif de préretraite, ce sont les jeunes qui partent !

Un dispositif de préretraite, c'est de l'argent que prévoit l'employeur pour faire le pont entre la date du plan social et la date où le salarié peut partir à la retraite.

Pour nos anciens fatigués, cassés par des années de labeur dans tous les métiers de l'entreprise cela permet de partir plus tôt et profiter de temps libre dans un état physique correct.

Pour les plus jeunes ça permet de ne pas faire partie des « charrettes » de licenciements.

Lors des négociations du dernier plan social la direction ne voulait pas entendre parler de préretraite, on aurait dit un gros mot.

Le front commun des 4 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, CFE CGC et FO) a fait céder la direction mais en apparence seulement.

Elle a acceptée les départs volontaires en préretraite seulement pour les gens qui sont à deux ans de la retraite. Dans le plan social précédent c'était six ans.

Accepter ces conditions c'était mettre en péril l'ensemble des populations de l'entreprise quel que soit leur âge leurs diplômes et même leur place dans l'organigramme de la société, en effet dans le plan social commercial même les postes des directeurs de régions ont été supprimés.

Les évènements récents (Plan commercial 272 poste supprimés, Transfert du service vending 102 salariés « vendus » et enfin « Plan technique et finance » 35 postes supprimés) nous montrent que nos prévisions les plus pessimistes se réalisent à chaque fois, non pas parce qu'on est malins mais parce que l'employeur est prévisible : il y aura d'autres plans sociaux.

Force Ouvrière a attaqué l'Etat pour sa décision d'accepter des conditions mauvaises sur le plan Technique et Finance alors que celui-ci ne se justifie pas et que financièrement l'entreprise se porte bien.

Si le tribunal administratif nous déboute, les futures conditions des plans à venir seront misérables et calés sur cet accord que nous n'avons pas signé.

Vos représentants FO.

Le 16 Juin 2015



L'enjeu de cette action judiciaire est celui de tous. Réponse du tribunal le 22 Juin 2015

NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM